

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_008 : ENVIRONNEMENT / SITE DE LA PLANTELIÈRE - TARIFS DES ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

L'Agglomération d'Aurillac développe, sur le site de la Plantelière, des animations liées à l'éducation à l'environnement.

Il est proposé d'actualiser les tarifs appliqués pour ce site en fonction des différents cas de figure d'animation, notamment en distinguant les groupes en autonomie, les groupes avec un intervenant et les animations grand public.

Les salles du bâtiment d'accueil (salle pédagogique et salle d'exposition) seront mises à disposition, à titre gratuit, exclusivement aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement (objet statutaire) et ayant conventionné avec la Collectivité.

TARIFS -LA PLANTELIERE (uniquement sous présence des salariés)				
DEMANDE	OPTION	TARIF APPLICABLE (par animation ou par jour)		
		Site extérieur	Site extérieur + accès toilette du bâtiment	Ensemble du bâtiment / utilisation des salles et du matériel
Animation pour les scolaires	groupe en autonomie	gratuit	gratuit	50,00 €
	avec intervenant conventionné CABA	35,00 €		
	avec autre intervenant	gratuit	50,00 €	
Animation pour les centres de loisirs et autres groupes associatifs	groupe an autonomie	gratuit	gratuit	50,00 €
	avec intervenant	90,00 €		
Animation pour le grand public (événementiel, expositions... billet vendus par OT)	enfants (-de 16 ans)	gratuit		
	Adultes (+ de 16 ans)	1,50 €		
Conférence / débat (communication publique de la CABA ou du CPIE)	enfants (-de 16 ans)	gratuit		
	Adultes (+ de 16 ans)	gratuit		
Mise à disposition bâtiment	Groupe porteur d'un projet environnemental ; formation	50,00 €		
	Autres	70,00 €		
	Partenaires	selon les termes de la convention		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition tarifaire décrite ci-dessus concernant les animations développées sur le site de la Plantelière ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des présentes.

Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.